



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITEE

E/CONF.85/L.44
17 juillet 1992

FRANCAIS SEULEMENT

SIXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
New York, 25 août-3 septembre 1992
Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

NORMALISATION NATIONALE :

TRAITEMENT DES NOMS GEOGRAPHIQUES DANS LES SERVICES COMPETENTS

Table des matières du Guide toponymique du Québec 1990

Document présenté par le Canada**

* E/CONF.85/1/Rev.1.

** Etabli par la Commission de toponymie du Québec.

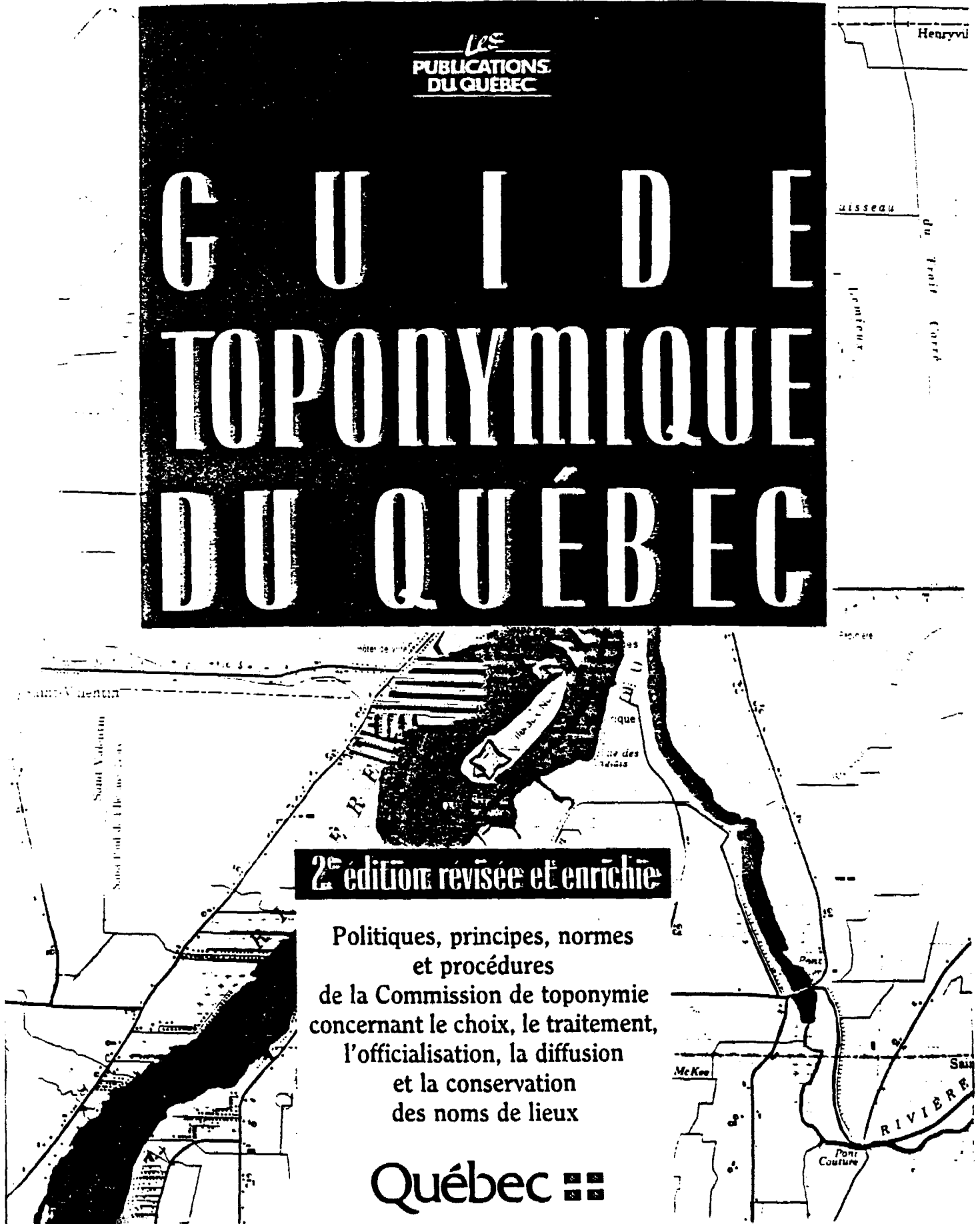
LES
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

GUIDE TOPONYMIQUE DU QUÉBEC

2^e édition révisée et enrichie

Politiques, principes, normes
et procédures
de la Commission de toponymie
concernant le choix, le traitement,
l'officialisation, la diffusion
et la conservation
des noms de lieux

Québec ■■



Présentation

Donner un nom à un lieu, c'est lui insuffler une âme, lui conférer en quelque sorte une touche d'éternité. En le nommant, on distingue d'abord un lieu du reste de l'environnement; on peut marquer sa présence et le situer par rapport aux autres endroits ou en relation avec un système de repérage conventionnel. Par son nom, un lieu peut aussi révéler à quelle catégorie du paysage il appartient. Par son nom enfin, un lieu inscrit un message culturel dans l'espace géographique, qui véhicule une information sur les nommants eux-mêmes, c'est-à-dire ceux qui ont désigné le lieu, ou sur la perception du lieu par ceux-ci.

Les noms de lieux ou noms géographiques jouent donc à la fois un rôle technique et un rôle culturel. Afin que ces fonctions puissent s'exercer concurremment de façon optimale, les nations du monde sont convenues de promouvoir la normalisation des noms géographiques qui consiste en la fixation et l'application, par un organisme compétent, d'un ensemble déterminé de règles, de critères ou de normes. Les résolutions qu'ont adoptées les cinq Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques tenues depuis 1967 sont autant de balises qui visent à encadrer le traitement des noms géographiques. Dès le début de leurs travaux, les Nations Unies ont reconnu que cet objectif international devrait reposer sur la normalisation nationale.

S'appuyant sur les recommandations des Nations Unies et sur l'expérience acquise au fil des ans, le **Guide toponymique du Québec** présente l'interprétation et l'application, par la Commission de toponymie, des principes de la normalisation nationale et internationale à la nomenclature géographique du Québec et à celle de l'extérieur. Cette publication s'inscrit dans une série, déjà longue, de guides et d'ouvrages méthodologiques que la Commission a publiés et qu'elle tient à renouveler. Cette nouvelle édition, revue et augmentée, du **Guide toponymique du Québec** présente plusieurs modifications par rapport à celle de 1987. La plus importante est, sans contredit, l'intégration d'un corpus sur la toponymie administrative. Ce chapitre présente une définition des principaux découpages administratifs du Québec ainsi que les normes relatives à leur traitement et à leur dénomination. De plus, pour la première fois, la Commission présente la nomenclature d'un certain nombre de découpages administratifs fédéraux, vu les demandes du public pour cette information. Cette nomenclature a fait l'objet d'une normalisation après consultation des autorités concernées.

La Commission est consciente de l'ampleur de la tâche qu'il reste à accomplir dans la voie de la normalisation, qui est l'outil nécessaire pour garantir, dans la toponymie du Québec, un équilibre constant entre la rigueur géographique et linguistique, l'authenticité du message culturel et le pragmatisme administratif qui commande, dans la mesure du possible, la voie de la persuasion et de la concertation plutôt que celle de la coercition dans la gestion des noms de lieux. Elle assure ses collaborateurs de sa détermination à y travailler.

Le président,

Rémi Mayrand
Février 1990

Table des matières

Présentation	IX
1 Historique de la Commission de toponymie	1
1.1 Avant l'institution d'un organisme central	1
1.2 Commission de géographie du Québec	1
1.2.1 Période 1912-1939	2
1.2.2 Période 1941-1961	2
1.2.3 Période 1962-1977	3
1.3 Commission de toponymie	3
2 Compétence et mandat de la Commission de toponymie	5
2.1 Devoirs de la Commission de toponymie	5
2.2 Pouvoirs de la Commission de toponymie	6
2.2.1 Compétence exclusive de la Commission	6
2.2.2 Compétence partagée	6
2.3 L'officialisation et l'avis favorable	7
2.4 Comité permanent canadien des noms géographiques	8
2.5 Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques	8
3 Définition des principaux termes	11
3.1 Toponymie	11
3.2 Toponyme	11
3.3 Entité géographique	12
3.4 Type d'entité géographique	12
3.5 Entité géographique naturelle	12
3.6 Entité géographique artificielle	13
3.7 Entité administrative	13
3.8 Odonyme	13
3.9 Spécifique	13
3.10 Générique	14
3.11 Articles et particules de liaison	14
3.12 Anthroponyme et patronyme	15
3.13 Potamonyme	16
3.14 Normalisation	16
3.15 Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques	16
3.16 Inventaire	17
3.17 Traitement	17
3.18 Officialisation	17
3.19 Variante	17

4	Politiques de la Commission de toponymie	19
4.1	Politique de normalisation	19
4.2	Politique linguistique	22
4.3	Politique terminologique	24
4.4	Politique relative aux noms autochtones	28
4.5	Politique de désignation toponymique commémorative	31
5	Procédures d'inventaire, de traitement, d'officialisation, de diffusion et de contrôle des noms géographiques	35
5.1	Inventaire	35
5.2	Traitement	35
5.3	Officialisation	36
5.4	Diffusion	36
5.5	Contrôle	37
6	Critères de choix	39
6.1	Normes générales	39
6.1.1	Unicité du nom de lieu	39
6.1.2	Usage	39
6.1.3	Langue de l'élément générique	40
6.1.4	Langue de l'élément spécifique	40
6.1.5	Présence et unicité du générique	41
6.1.6	Utilisation de génériques conformes	41
6.1.7	Exclusion des noms de personnes vivantes ou décédées depuis moins d'un an	42
6.1.8	Utilisation d'un nom déjà officiel	42
6.2	Sources d'inspiration recommandées	42
6.2.1	Ressources historiques et folkloriques du milieu	42
6.2.2	Ressources de la géographie	43
6.2.3	Préservation des régionalismes	43
6.2.4	Milieu autochtone	43
6.2.5	Désignations commémoratives	44
6.2.6	Noms de personnes	44
6.3	Pratiques contre-indiquées	46
6.3.1	Désignations péjoratives, grossières ou suscitant la dissension	46
6.3.2	Noms banals ou utilisés fréquemment	46
6.3.3	Désignations publicitaires	46
6.3.4	Points cardinaux	47
6.3.5	Désignations numériques, alphabétiques et alphanumériques	47
6.3.6	Non-juxtaposition de toponymes	47
6.3.7	Non-utilisation du suffixe -ville	48
7	Règles d'écriture	49
7.1	Abréviations	49
7.2	Accents et autres signes diacritiques	51
7.3	Articles et particules de liaison	51

7.3.1	Articles et particules de liaison placés en tête du toponyme . .	52
7.3.2	Articles et particules de liaison liant le générique et le spécifique	52
7.3.3	Articles et particules de liaison liant un toponyme dépourvu de générique et une expression géographique	54
7.3.4	Articles et particules de liaison introduisant un toponyme dans le corps d'un texte	55
7.4	Chiffres (écriture des)	56
7.5	Génériques	56
7.5.1	Utilisation obligatoire des génériques	56
7.5.2	Non-redoublement des génériques	59
7.6	Majuscules et minuscules	59
7.7	Non-traduction des toponymes	61
7.8	Tirets	63
7.9	Traits d'union	64
7.9.1	Dans les noms d'entités de nature administrative et dans ceux de voies de communication, d'entités artificielles et de lieux-dits .	64
7.9.2	Dans les noms d'entités naturelles	65
7.9.3	Dans les noms de personnes	66
8	Corpus particuliers	69
8.1	Toponymie administrative	69
8.1.1	Les particularités des toponymes administratifs par rapport aux autres catégories de toponymes	69
8.1.2	Le parallélisme des désignations en toponymie administrative .	70
8.1.3	Les toponymes populaires	70
8.1.4	Les principaux découpages administratifs du Québec	72
8.2	Toponymie historique	123
8.2.1	Reproduction intégrale de documents historiques	123
8.2.2	Utilisation de toponymes historiques dans des documents de confection contemporaine	123
8.2.3	Corpus des toponymes historiques québécois	124
8.3	Toponymie transfrontalière québécoise	124
8.3.1	Définition et contexte d'application	124
8.3.2	Normes	124
	Traitement de toponymes transfrontaliers (tableau)	125
8.4	Toponymie extérieure au Québec	126
8.4.1	Toponymie canadienne autre que québécoise	126
	Noms des provinces et des territoires et leurs abréviations . . .	127
8.4.2	Toponymie étrangère	127
9	Classement alphabétique des toponymes . .	129
9.1	Utilisation de l'élément spécifique au début de la séquence	129
9.2	Classement suivant l'ordre alphabétique intégral	132
9.3	Liste alphabétique générale	135
9.4	Présentation des toponymes dans leur forme complète	136
9.5	Utilisation de renvois	136

10	Gentilés	137
10.1	Position de la Commission	137
10.2	Définition du terme gentilé	138
10.3	Problèmes reliés à la formation des noms d'habitants	138
10.4	Observations quant à la formation du féminin des gentilés	140
10.5	Règles de formation des gentilés	140
10.6	Procédure de traitement et de reconnaissance d'un gentilé	147
11	Services fournis par la Commission de toponymie	149
11.1	Aide à la cartographie de base	149
11.2	Service de consultation	149
11.3	Service de documentation	150
11.4	Aide à la recherche	150
11.5	Service d'information	150
11.6	Service de formation	151
12	Références utiles	153
12.1	Publications de la Commission de toponymie	153
12.2	Instruments de normalisation des noms géographiques	153
12.2.1	Ouvrages généraux	153
12.2.2	Toponymie du Québec	154
12.2.3	Toponymie du Canada moins celle du Québec	156
12.2.4	Toponymie étrangère	158
12.2.5	Adresses utiles	159